



Ecole le Chêne
2 place Jean-Baptiste Clément
77 380 COMBS la VILLE

Procès-Verbal Conseil d'Ecole

Année scolaire 2017/2018

Tél : 01 60 60 82 04 Courriel : ce.0771528t @ac-creteil.fr	Elémentaire	1 ^{er} trimestre	Date : Le 14 /11 /2017 de 18h30 à 21H30
--	-------------	---------------------------	---

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	<ul style="list-style-type: none">● Mme MONGODIN - CP● Mme CURE – CP/CE1● Mme SITBON - CE1● Mme LEFEBVRE CE1/CE2 (Mme BRIEU)● Mme CELESTINE (directrice) - CM2	<ul style="list-style-type: none">● Mme FAUCHER - CE2● Mme BECIRSPAHIC – CM1
Excusées	Mme ROUQUETTE CM1/CM2 / Mme NUNES - CE1 – complément de service / Mme MURSIC CE2/CM1 (remplacement Mme DAGUENET) / Mme ANGUE CM2 - complément décharge de direction	
Membres du RASED	-	
IEN ou son représentant	● Mme BEAULATON Inspectrice de l'Education Nationale (EXCUSÉE)	
DDEN	- ●	
Parents élus	<p>UNAAPE</p> <ul style="list-style-type: none">● Mme Conchon● Mme Eymard- Andry● Mr Minguet● Mme Rousselet● Mme Mvogo● Mme Roubaix	<p>FCPE</p> <ul style="list-style-type: none">● Mme Koukpaki● Mr Chelghoum● Mme Guehoun Ondzie
Le maire ou son représentant	● Mr BOURDEAU	
Conseiller municipal	-	
Autres membres invités	-	

Président(e) de séance : Mme CELESTINE	Secrétaire de séance : Mme FAUCHER
--	------------------------------------

ORDRE DU JOUR du 1^{er} conseil d'école

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

- Présentation des divers membres du CE
- Règlement intérieur du conseil d'école – droit de vote des représentants de parents -titulaires – des enseignants titulaires et du représentant de la municipalité
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves : taux de participation 47,24% résultats : FCPE : 4 sièges / UNAAPE : 5 sièges (1 siège par classe).

2. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école pour l'année 2018/2019

- Le règlement intérieur de l'école doit être voté au 1^{er} trimestre, pour l'année scolaire suivante. Pas de modifications demandées : le règlement est voté à l'unanimité. Toutefois, si les rythmes scolaires devaient changer à la rentrée prochaine, un nouveau vote sera fait au dernier trimestre afin de modifier les horaires.

3. Organisation pédagogique de l'école

A la rentrée, la fermeture révisable annoncée en juin a été confirmée. Cette année, il y a 248 élèves répartis dans 9 classes :

- ☞ CP Mme Mongodin : 27 élèves
- ☞ CP/CE1 Mme Cure 17 + 9 = 26 élèves
- ☞ CE1 Mme Sitbon et Mme Nunès : 27 élèves
- ☞ CE1 CE2 Mme Lefebvre (Mme Brieu) et Mme BEAUMONT 20+6=26 élèves
- ☞ CE2 Mme Faucher : 29 élèves
- ☞ CE2/CM1 Mme Mursic (Mme Dagenet) 18+9=27 élèves
- ☞ CM1 Mme Becirspahic 30 élèves
- ☞ CM1/CM2 Mme Rouquette 10 + 17=27 élèves
- ☞ CM2 Mme Célestine et Mme Angué 29 élèves

Soit une moyenne de 27,5 par classe.

Pour la rentrée prochaine 2018-2019, les effectifs seraient de 239 élèves.

Question de la FCPE : y a-t-il une concertation prévue entre les enseignantes en doublon dans une classe ? Les élèves ne sont-ils pas perturbés par le fait d'avoir 2 enseignantes pour remplacer Mme Brieu ?

Réponse : Seules les enseignantes de la classe de CE1 (Mme Sitbon et Mme Nunès - stagiaire) ont bénéficié en début d'année, d'une demi-journée officielle de liaison sur leur temps de travail, un remplaçant ayant été octroyé à la classe à ce moment là.

Toutefois, toutes les collègues partageant une même classe, communiquent sur leur temps personnel, afin d'assurer entre autre, la liaison pédagogique au sein de la classe. Les enfants ne sont pas perturbés par le changement d'enseignant au cours de la semaine, ils s'adaptent très facilement.

Remplacement de Mme Brieu CE1-CE2 : Mme Brieu, titulaire du poste, a pour l'année, un temps partiel à 75% - associé à une enseignante à 25%. Cette enseignante n'était pas encore nommée en début d'année. Mme l'Inspectrice ayant connaissance de l'absence de Mme Brieu dès la rentrée, a fait le choix de placer sur le poste de Mme Brieu une remplaçante à 100% (Mme Lefebvre) pour éviter une succession de remplaçants sur les 25%. Dès que la personne « complément de service de Mme Brieu » a été nommée, elle a pris son poste à hauteur de 25% (Mme Beaumont). Jusqu'au retour de Mme Brieu, Mme Lefebvre assurera le remplacement et Mme Beaumont est nommée sur l'année entière à 25%. Mme Lefebvre et Mme Beaumont assurent d'autres remplacements quand elles ne sont pas à l'école du Chêne.

4. Présentation des axes du projet d'école

Le projet d'école courait sur 3 années, il se termine cette année. Tous les axes et actions ont été reconduits. Seules les olympiades (action de l'axe 3) n'ont pas pu être réalisées en fin et en début d'année. Les Olympiades de fin d'année ont toujours eu lieu et seront maintenues en juin 2018.

Rappel des 3 axes :

Axe n°1 : développer le langage de l'élève en vue de mieux lire et écrire (APC elfe / rallye / production d'écrit court quotidienne.../ dictées flash)

Axe n°2 : harmoniser les pratiques dans les cycles et inter-cycle

Axe n°3 : vivre en société et développer les comportements citoyens et le respect des autres (permis – constat de conduite / olympiades / sorties).

5. Vie de l'école :

- Des évaluations diagnostiques ont eu lieu en octobre en CP (maths / français) et en CE1 en français. Ces évaluations nationales n'ont pas fait l'objet de remontée aux parents. Ces évaluations restent des outils de travail pour les enseignantes. Les résultats des évaluations ont été transmis à l'inspection académique.
- Livret Suivi Unique : les livrets des compétences seront, comme l'année dernière, semestriels. Le 1^{er} livret des compétences sera remis aux parents fin janvier 2018. Bien que le LSU ait été rendu obligatoire l'année dernière, l'inspection académique n'est toujours pas en mesure, à ce jour, de fournir aux parents un code d'accès leur permettant de visualiser les compétences de leur(s) enfant(s) sur internet. Les livrets seront donc imprimés, comme l'an dernier, pour tous les élèves, au moins pour le 1^{er} semestre.
-
- Les aides spécifiques apportée à /par l'école :

Aide Pédagogique Complémentaire : l'APC a lieu le lundi et le mardi midi de 11h30 à 12h15. L'école a choisi de consacrer ce temps d'APC au soutien afin de venir en aide aux enfants en difficulté. Pour la 1^{ère} période jusqu'au 20 novembre 2017, 33 élèves ont été concernés par le 1^{er} cycle d'APC, basé sur la fluence de lecture (suite à des tests communs). Les parents sont avertis suffisamment tôt du début ou de la poursuite de l'aide afin de procéder à une éventuelle inscription à la cantine, dans les délais à respecter.

Tous les élèves de l'école, du CE1 au CM2 ont passé en septembre, un test de lecture fluence. Pour cette première période, les enfants concernés par la fluence en soutien, sont des enfants qui ont obtenu au test, un percentile inférieur à 25, ce qui correspond à un niveau de fluidité de lecture faible. Des groupes de 4 élèves par enseignante ont été constitués, afin de travailler la lecture fluence 2 fois par semaine pendant l'APC.

Toutes les enseignantes accueillent des élèves en soutien de fluence.

Tous les groupes de fluence travaillent de la même façon pour un même objectif : lire mieux et plus vite. Un même texte est lu trois fois par séance pendant trois séances : le groupe d'élèves repère les erreurs éventuelles du lecteur, une discussion est engagée et l'entraînement reprend.

Question des parents : la proportion d'élèves en difficultés – lecture fluence – est relativement élevée, comment expliquez-vous ces difficultés des élèves ?

Les élèves concernés par le manque de vocabulaire est croissant chaque année, ce sont ces enfants que l'on retrouve en soutien de fluence.

La pauvreté du vocabulaire de base amplifie le problème de lecture orale, car les enfants n'ont pas de représentation mentale des mots qu'ils lisent.

Comprendre une lecture, c'est pour l'élève, prélever des informations dans un texte pour pouvoir en tirer du sens. La compréhension du texte suppose que l'élève se serve de ce qu'il sait déjà pour faire des inférences, c'est-à-dire déduire des informations complémentaires de ce qui est explicitement écrit dans le texte. Quand le vocabulaire est pauvre, la compréhension est difficile.

Un enfant qui souffre d'un manque de vocabulaire aura davantage de difficulté à apprendre à lire, et ce quelle que soit la méthode de lecture qui sera utilisée. Amener un élève, tout au long de sa scolarité, vers une bonne maîtrise du langage oral en enrichissant son vocabulaire, en l'aidant à faire des phrases, c'est certainement le meilleur moyen de le faire « mieux lire ». Lorsque les mots précis manquent aux enfants, ils ne peuvent pas donner de sens à ce qu'ils voudraient dire. Il est important pour les enfants, d'acquérir les mots pour le dire... et pour le lire.

Invitez-vos enfants à reformuler avec ses mots, à chercher des mots plus proche de ses intentions, à répondre par des phrases et pas seulement par un mot. Il est aussi important d'échanger avec vos enfants dans différents domaines du quotidien : par exemple en discutant avec eux sur les lectures abordées en classe ou lues à la maison, en jouant avec eux à des jeux de société ; toutes ces activités « communes » favorisent les échanges verbaux entre les parents et leurs enfants.

Les parents souhaiteraient que les enseignants communiquent à toutes les familles les résultats des tests Elfe car elles ne prennent pas toujours conscience des difficultés de lecture orale de leur enfant, du niveau de fluidité de lecture que leur enfant est censé avoir pour sa tranche d'âge...

- **le RASED** : est une équipe pédagogique constituée d'enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire. Aujourd'hui, seule la psychologue scolaire intervient à l'école du Chêne. Elle ne fait pas de suivi psychologique de l'élève, mais elle peut observer, à la demande des enseignantes, un élève en groupe classe, sans autorisation parentale et en individuel avec autorisation des parents. Elle fait ensuite le point avec les parents.

Les parents peuvent aussi, s'ils le souhaitent, entrer directement en contact avec la psychologue scolaire.

- **La Prévention Réussite Educative – service de la municipalité** : l'intervention de ce service peut se faire à la demande des enseignantes ou des parents. Cette intervention peut se faire en marge d'une intervention du Rased. Des parents rencontrant une difficulté éducative avec leur enfant, peuvent solliciter Mme Gauvry responsable du service. Le service PRE est constitué de psychologues, éducateurs...

La PRE intervient aussi sur l'école sous forme d'ateliers durant 6 séances, pour des élèves de CE1 et CE2 au préalable ciblés par les enseignants en fonction de leur difficulté (manque de confiance / problème de comportement....)

A l'issue de ces séances, le PRE peut proposer un suivi de l'enfant et/ou de la famille en dehors de l'école.

-

- Les activités régulières à l'école :

☞ **La natation** fait partie d'une politique départementale qui garantit, à un grand nombre d'élèves, la continuité des apprentissages vers l'obtention de l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN). Cette politique permet prioritairement aux élèves de CE2 et CM2 de bénéficier de séances jusqu'au 22 décembre (fermeture de la piscine fin décembre).

☞ **Projets de classe** : chaque projet /sortie est en lien avec le projet d'école et programmes scolaires tels qu'ils sont définis. Ils sont financés par la coopérative scolaire ou le budget mairie alloué à l'école)

CP Mme Mongodin : une sortie est prévue en fin d'année (le lieu reste à définir) – budget coopérative scolaire.

CP/CE1 Mme Cure : cycle de sport avec intervenant, une sortie est prévue en fin d'année (le lieu reste à définir) - budget coopérative scolaire.

CE1 Mme Sitbon et Nunès : une sortie est prévue en fin d'année (le lieu reste à définir)- budget coopérative scolaire.

CE1/CE2 : deux cycles de sport avec intervenant. Une sortie est prévue en fin d'année (le lieu reste à définir)- budget coopérative scolaire.

CE2 : piscine / cycle hand-ball en janvier avec intervenant / activité théâtre tout au long de l'année avec un intervenant Mr Jacques Legrand pour une représentation théâtrale au mois de mai - budget mairie).

CE2/CM1 : 2 cycles de sport avec intervenant -

CM1 : médiathèque / expositions à la Fresnaye / atelier chant avec une intervenante Mme Marie-Haude Berge pour une représentation en mai - budget coopérative scolaire.

CM1-CM2 : piscine / exposition sur « les enfants pendant la guerre » à la Fresnaye / cycle vélo / classe transplantée prévue en mars à la montagne - budget mairie + fiancement des familles au quotient familial + coopérative scolaire) / projet chant en partenariat avec le Sivom : écriture d'un chant sur les couleurs du tri, chant présenté en mars à la salle des fêtes.

CM2 : piscine / exposition sur « les enfants pendant la guerre » à la Fresnaye / cycle vélo / classe transplantée prévue en mars à la montagne / projet chant en partenariat avec le Sivom : écriture d'un chant sur le 6^{ème} continent – en plastique, chant présenté en mars à la salle des fêtes / sortie cinéma – mi décembre - en lien avec le projet conte - budget coopérative scolaire.

- Etude : 2 fois par semaine, le lundi et le jeudi de 16 à 17h pour les élèves du CE2 au CM2. 23 élèves inscrits.

6. **Sécurité** dans l'école : PPMS plan particulier de mise en sureté : ce qu'on attend de nous en cas de problème :

Plusieurs types de PPMS :

- exercice d'évacuation n°1 alerte incendie – fait le jeudi 19/10 à 15h – SONNERIE SPECIFIQUE à laquelle les enfants sont habitués – l'évacuation des élèves se fait soit dans la cour (classe du RDC) soit à l'arrière de l'école (pour toutes les autres classes).
- Exercice attentat, avec scénario imposé par l'Inspection académique. Cet exercice aura lieu le mercredi 6 décembre pendant la récréation vers 10h : « Une voiture pleine d'explosifs est stationnée à proximité de l'école, rue de l'Abreuvoir ». Comment mettre au mieux, les élèves à l'abri du danger ?

Une nouvelle sonnerie spécifique a été installée par la municipalité et permettra aux élèves de se regrouper, sous le préau dans un 1^{er} temps puis dans les classes.

Un document d'information sera distribué aux familles afin de les informer de l'exercice. L'exercice sera préparé en classe afin que les élèves en comprennent le but et ne dramatisent pas l'exercice puisqu'il s'agit d'une simulation.

7. Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire permet de financer les sorties et les interventions dans l'école. Elle est alimentée par l'adhésion des familles, les recettes de la fête d'école et la vente des photos individuelles/de classe.

- Bénéfices de la fête juin 2017 : la fête a rapporté 2100 euros. Un récapitulatif de la gestion de la coopérative 2016/2017, est donné aux membres du conseil d'école. La fête de l'école 2017/2018, aura lieu le samedi 23 juin 2018.
- Les photos individuelles et de classe ont déjà été données et étaient à retourner pour le lundi 20 novembre 2017, date à laquelle les recommandes ont été passées pour pouvoir être livrées à l'école avant les vacances de Noël.
- Proposition par la FCPE d'un achat groupé pour les fournitures scolaires : La FCPE propose d'organiser pour les familles, des commandes groupées de fournitures scolaires (liste type donnée aux familles, les familles commandent au fournisseur, les livraisons se feraient à l'école le jour de la rentrée avec un sac au nom de chaque enfant, la FCPE gèrerait la distribution des fournitures.

Réponse de l'équipe enseignante : - Les enseignantes sont d'accord sur le principe à la seule condition de ne rien avoir à gérer.

- La distribution le jour de la rentrée ne convient pas à l'équipe car tout le matériel serait emballé le jour de la rentrée et non étiqueté au nom des enfants.

Mme Célestine informe la FCPE que les locaux appartiennent à la mairie et qu'une distribution au sein de l'école, même la veille de la rentrée, par les fédérations, nécessite un accord de la mairie. D'autre part, Mme Célestine rappelle que le plan Vigipirate étant, les parents ne peuvent rentrer dans l'école qu'après avoir procédé à un contrôle visuel des sacs et une vérification de l'identité des personnes, ce qui paraît difficile à gérer...

Il est convenu, que ce point sera rediscuté au prochain conseil d'école, en fonction des différents aménagements possibles.

8. Questions des fédérations / municipalité

- **Q1 : L'information donnée aux parents concernant la grève est tardive, est-il possible de procéder autrement ?**

R1 : le personnel de restauration n'est pas soumis à un délai de dépôt de grève. Un mail groupé pourra être envoyé aux parents, toutefois il faut être vigilant à ce que la diffusion de ce mail soit bien précis et bien lu par les parents. Seules les prestations consommées seront facturées aux parents (les élèves de maternelle inscrits à la cantine mais dont les aînés n'ont pas cantine, peuvent être désinscrits sans pénalité).

- **Q2 : Les travaux sur la place sont très gênants, Que faire ?**

R2 : les travaux ont évidemment un impact sur l'accès à l'école. Il est demandé aux voitures de stationner convenablement.

- **Q3 : La mairie envisage-t-elle de changer les rythmes scolaires l'an prochain ?**

R3 : Selon les remontées faites auprès de la mairie, il sera étudié un aménagement des rythmes scolaires sur 4 ou 4,5 jours. Les réponses seront étudiées lors du rendez-vous scolaire du 30 novembre 2017.

L'UNAAPE propose la mise en place de groupes de travail afin d'élaborer au mieux les rythmes scolaires.
Pas de vote du conseil d'école concernant les rythmes scolaires.

9. Dates et horaires des prochains conseils d'école : le mardi 13 mars à 18h30.

Fin du conseil d'école à 21h38.